

## quels sont mes droits suite au deces de mon pere ?

## Par maresca, le 12/05/2012 à 22:36

bonjour, je suis en froid avec ma mere depuis 6 ans et mon pere est decede hier matin, j'ai etait prevenu par ma grand mere paternelle contre le grés de ma mere qui ne voulait pas que je soit au courant du deces de mon pere. je ne sait pas comment on etait etablis les droits de successions, si la maison est au dernier vivant ou non. ou peut on ce renseigner et quels sont mes droits sachant que nous sommes 3 freres et soeur, vais-je etre contacter par un notaire ou tout peut ce faire dans mon dos sans que je soit au courant de rien?

Par JPClem, le 16/05/2012 à 15:03

Bonjour,

Es-tu reconnu légalement par ton père?

## Par Afterall, le 16/05/2012 à 16:12

Bonjour,

A partir du moment où un notaire sera saisi pour le règlement de cette succession, et vu la situation que vous décrivez, vous serez obligatoirement averti par ce dernier. Pas d'inquiétude, donc.

## Par **FLEURINE**, le **19/05/2012** à **18:30**

Bonjour

Non ce n'est pas systématique. J'ai été dans la même situation que toi et 3 ans après le décès de mon père je ne suis toujours pas informé de quoi que ce soit.

Par Hugues NADAUD, le 04/07/2012 à 18:42

Sous quel régime était marié vos parents ? Vous êtes un héritiers réservataires donc ne vous inquiétez pas.cdlt